

Réunion du 4 juillet 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur David HECKEL

Absent(s) : Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Pierre MARMILLOD

Rapporteur : Monsieur Francis GRIGNON

N° CP/2011/508 - Conseil sur l'habitat - 1333
Etude de faisabilité architecturale, technique et financière en
vue de l'implantation d'une résidence junior à HAGUENAU

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à l'Association "AMITEL" à STRASBOURG une subvention de 4 000 € représentant 30 % du coût subventionnable TTC d'une étude de faisabilité en vue de la réalisation à HAGUENAU d'une résidence junior d'une soixantaine de logements locatifs aidés.

Elle approuve par ailleurs la convention de financement à intervenir à cet effet entre l'Association "AMITEL", la ville de HAGUENAU et le Département, et autorise son président à signer cette convention.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110704-58656-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 07/07/11